

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 6

Artikel: À propos du "Dibrachys boucheanus"
Autor: Ferrière, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'expérience (117 jours). Ces observations ne font que confirmer pleinement celles des apiculteurs sur la longévité plus grande des abeilles d'une colonie orpheline. La courbe de la durée de vie des abeilles introduites dans une colonie orpheline correspond exactement à celle des abeilles pendant l'hivernage, il en est de même de leur état physiologique. En supprimant le travail d'élevage du couvain, on réussit donc à mettre les abeilles d'été dans un état d'hivernage artificiel.

Un résultat bizarre, dont l'importance ne me frappa qu'après coup, m'a été fourni par la première série d'essais faite en mai. Je ne remarquai, pendant toute la période d'introduction, aucune différence sensible entre abeilles provenant de la colonie normale et de la colonie orpheline. Les abeilles provenant de la colonie normale restèrent relativement trop longtemps en vie, alors que celles provenant de la colonie orpheline mouraient trop tôt. De plus, 27 jours après l'introduction, les abeilles provenant de la colonie normale avaient des glandes nourricières et un corps adipeux aussi bien développés que celles provenant de la colonie orpheline !

Ce résultat, contraire aux précédents, peut être attribué au concours de plusieurs facteurs. La durée de vie plus courte des abeilles provenant de la colonie orpheline peut s'expliquer par le fait que dans la colonie une forte infection de noséma se déclara et qu'il s'y trouvait encore du couvain ouvert au début de l'expérience. La longévité relativement accrue des abeilles provenant de la colonie normale semble due au fait que 5 jours après l'introduction des abeilles marquées, la colonie essaimait. Par conséquent, les abeilles introduites le furent à une période correspondant à une interruption de la ponte ce qui se traduisit probablement par l'emmagasinement dans le tissu adipeux, des matières albuminoïdes non utilisées, d'où une prolongation de la durée de vie.

(A suivre.)

A propos du « *Dibrachys boucheanus* »

On nous écrit :

Le « Bulletin de la Société romande d'Apiculture » a publié dans son numéro de novembre 1949 un très intéressant article de M. Th. Mamelle sur le « *Dibrachys boucheanus* », parasite des cocons de la Fausse-Teigne (*Galleria mellonella*).

Je m'intéresse beaucoup à ces Chalcidiens, qui sont nos auxiliaires dans la lutte contre de nombreux insectes nuisibles et j'ai commencé à réunir, encore en petit nombre, les parasites de *Galleria*. Il y a là plusieurs espèces, en dehors du *Dibrachys*, qui sont encore très mal connues. J'ai en particulier reçu de ruches de Pinchat un autre Chalcidien d'un genre appelé *Meraporus*, et de cocons de la Fausse-Teigne de Champel une autre espèce qui semble encore inconnue. Je

serais donc très heureux si les apiculteurs qui pourraient faire des élevages de la Fausse-Teigne dans des boîtes bien fermées et trouveraient de ces parasites, sortes de petites mouches noires ou vert foncé de 2 à 3 mm de long, voulurent bien me les envoyer en indiquant la localité exacte où ils ont été trouvés. Le plus simple pour éviter la propagation de la Galleria est d'enfermer des cocons dans une boîte et de laisser assez longtemps pour que tous les papillons soient éclos et morts ; on trouve alors au fond de la boîte, morts aussi, les petits Chalcidiens qui sont faciles à récolter.

Je vous serais reconnaissant de faire connaître cette demande à ceux des apiculteurs que la question pourrait intéresser, et en vous en remerciant à l'avance je vous prie de recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ch. FERRIÈRE,

*Museum d'Histoire naturelle, Genève
Membre de la Société romande d'Apiculture*

Le XIII^{me} Congrès international d'apiculture Amsterdam (22-27 août 1949)

par M. Soavi Compte-rendu des rapports présentés (*suite*)

La législation relative aux maladies des abeilles en Angleterre et au Pays de Galles

par M. P. S. Milne, représentant le Ministère de l'agriculture (Angleterre)

Avant 1942, aucune législation officielle couvrant les maladies des abeilles n'existeit en Grande-Bretagne.

Bien que l'apiculture ait pu se remettre presque entièrement des suites désastreuses de la maladie dite de l'île de Wight (maladie Acaris), acquérant des proportions épidémiques au début de ce siècle, il se décelait de plus en plus que la loque, plus spécialement la loque américaine, se répandait dans de nombreuses régions et que l'on devait douter de la possibilité d'une apiculture prospère, à moins que l'on ne prenne des mesures efficaces en vue de limiter la dispersion et les dégâts déjà constatés.

En 1936, une première assurance privée contre les maladies et destructions de ruches naît en Angleterre. En 1942, le législateur organise la lutte avec le concours de comités, experts et examens de laboratoires. Des groupes d'apiculteurs répondaient aux invitations des commissions agricoles d'inspecter tout rucher dans une zone de 5 km. d'un cas suspect de loque européenne ou américaine et d'envoyer en vue de recherches de laboratoire des échantillons des rayons provenant des colonies montrant des symptômes de la loque.

Toute colonie trouvée contaminée à l'analyse était exterminée. Une indemnité est accordée aux apiculteurs participant par l'inter-